Pour vous – chez vous
AIDE ET SOINS A DOMICILE
Suisse

Participation du patient en 2026

Conformément au nouveau régime de financement des soins entré en vigueur au 1.1.2011, les personnes nécessitant des soins payent, selon la décision de leur canton, une participation du patient aux soins ambulatoires (sans les soins aigus et de transition), en plus de leur quote-part et franchise habituelles. Selon l'art. 25a, al. 5 de la LAMal, 20% des frais de soins non couverts par les assurances maladie peuvent être facturés sur la base du tarif de soins le plus élevé fixé par le Conseil fédéral (CHF 76.90, selon OPAS 7a, al. 1), c'est-à-dire CHF 15.35 au maximum.

Canton	**10% ou 20 % du tarif de soins le plus élevé selon l'OPAS,** en règle générale pro rata temporis	**Montant fix par jour où des prestations de soins sont fournies**	**CHF 0.50 par 5 minutes de prestations fournies,** max. CHF 15 par jour	Aucune	Remarques
AG	Max. CHF 15.35				Renonciation pour les enfants et les jeunes jusqu'à 18 ans.
AI	Max. CHF 7.70				Renonciation pour les enfants et les jeunes jusqu'à 18 ans.
AR	Max. CHF 7.70				Renonciation pour les enfants et les jeunes jusqu'à 18 ans.
BE	Max. CHF 15.35				Renonciation pour les personnes de moins de 65 ans.
BL	Max. CHF 7.65				Renonciation pour les enfants et les jeunes jusqu'à 18 ans.
BS	Max. CHF 7.65				Renonciation pour les enfants et les jeunes jusqu'à 18 ans.
FR				X	
GE		Fr. 10.-			
GL	Max. CHF 15.35				Renonciation pour les enfants et les jeunes jusqu'à 18 ans.
GR	Max. CHF 7.70				
JU		Fr. 5.-			Renonciation pour les enfants et les jeunes jusqu'à 18 ans.
LU	Max. CHF 15.35				Renonciation pour les enfants et les jeunes jusqu'à 18 ans.
NE				X	
NW	Max. CHF 15.35				Renonciation pour les enfants et les jeunes jusqu'à 18 ans.
OW	Max. CHF 15.35				Renonciation pour les enfants et les jeunes jusqu'à 18 ans.

Canton	**10% ou 20 % du tarif de soins le plus élevé selon l'OPAS,** en règle générale pro rata temporis	**Montant fix par jour où des prestations de soins sont fournies**	**CHF 0.50 par 5 minutes de prestations fournies,** max. CHF 15 par jour	**Aucune**	**Remarques**
SG	Max. CHF 15.35				Renonciation pour les enfants et les jeunes jusqu'à 18 ans.
SH	Max. CHF 15.35				Renonciation pour les enfants et les jeunes jusqu'à 18 ans.
SO	Max. CHF 15.35				Renonciation pour les enfants et les jeunes jusqu'à 18 ans.
SZ	Max. CHF 7.65				Renonciation pour les enfants et les jeunes jusqu'à 18 ans.
TG	Max. CHF 15.35				Renonciation pour les enfants et les jeunes jusqu'à 18 ans.
TI			X		
UR	Max. CHF 15.35				
VD				X	
VS				X	
ZG	Max. CHF 15.35				Renonciation pour les enfants et les jeunes jusqu'à 18 ans.
ZH	Max. CHF 7.65				Renonciation pour les enfants et les jeunes jusqu'à 18 ans.

Les indications sont sans garantie. Etat avril 2026.